

**PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR N°8  
Lundi 30 décembre 2019 à 16h30  
Antenne Ouest LRF – Saline Les Hauts**

**Membres :**

Présents : Yves ETHEVE – Jacky AMANVILLE– Joseph Karl MOULTSON – Laurence GRIS – Daniel ROUVIERE – Bernard PARIS – Irshad ABDUL MUNAF – Shakir AKHOONE – Bruno FONTAINE– Thierry GUICHARD – Jean Hugues TOSSEM – Axel VILLENDUJIL

Absent(s) excusé(s) : Rosaire MORISCOT– Marinette JACQUENET – Gaëlle MOUNIAMA COUPAN – Johnny PAYET

Absent(s) : Jocelyn TRULES – André ASSON – Jean Jacques DUCRET– Jean Marc GERBANDIER

Début de séance : 17h00

**I) Fonctionnement des Commissions**

Le Président donne ses prérogatives concernant les futures commissions qui seront composées pour 2020. Les absences doivent être exceptionnelles.

La C.D.C.G devra continuer la mission commencée en 2019 en vérifiant surtout les comptes et les contrats de travail des salariés afin d'éviter les prud'hommes car les conséquences retombent souvent sur le Ligue.

La Commission se doit d'être vigilante afin d'éviter les chèques sans provision bien trop souvent remis par certains clubs.

Bien souvent, les Clubs ne comprennent pas aussi le langage des membres de certaines commissions de la Ligue. Les dirigeants doivent avoir des explications sur les choix effectués, il faut communiquer davantage sur les décisions. Les Présidents des Commissions doivent se rapprocher des Clubs. Une attention particulière doit être portée aux interventions des Clubs reçus par l'ensemble des Commissions.

En ce qui concerne l'organisation des matchs, certains points de l'organisation sont à revoir. Le nombre de personnes faisant partie de l'organisation devrait être réduit. L'organisateur devra prendre appui sur le Bureau.

Pour les matchs de jeunes, il faut revoir la désignation des délégués.

## II) Situation financière des Clubs

Les Clubs sont étreints par ce qu'ils ont à payer et le versement tardif des différentes fractions des subventions.

Des remises sur les amendes sont accordées par le Comité Directeur suivant le tableau ci-dessous :

MONTANT DE LA REMISE	COMMISSIONS CONCERNEES
20%	Régionale Statuts et Règlements
15%	Régionale Disciplinaire
20%	Régionale Statut des Educateurs et Entraîneur de Football

Les clubs devront donc procéder dans les meilleurs délais au règlement de leurs dettes et engagement dès le 31 décembre 2019.

## III) Organisation administrative de la Ligue

- **Direction** : L'embauche d'un directeur doit intervenir le plus rapidement possible afin d'encadrer au mieux le personnel de la LRF et d'assurer un meilleur fonctionnement des différents services. La vigilance de tous est demandée quant à l'accès aux locaux de la LRF.
- **Assistance spécialisée** : Le Président mentionne particulièrement que Monsieur Patrice SEGURA n'a pas été embauché pour être à la disposition des Membres et du Personnel.
- **Assistance administrative** : Madame Audrey DESILES actuellement en arrêt maladie a effectué une demande de rupture conventionnelle auprès de la Ligue. Une réponse doit être formulée à l'intéressée.
- **Direction Technique Régionale** :
  - Précision est faite sur le rôle premier des Techniciens qui est d'aller dans les Clubs.
  - Les missions du DTR, Monsieur Jean Marc NOBILO devront être réalisées conformément à sa fiche de poste, faute de quoi certaines conditions prévues pourront être mises entre parenthèses.
  - Les recyclages devront être effectués au moins deux fois par saison. Des dettes subsistent encore par rapport aux BMF de la saison 2019. Le mot d'ordre pour la saison 2020 est de placer des éducateurs recyclés dans les clubs.
  - Le Centre de Préformation Féminin est fragile financièrement. Les objectifs doivent être mieux définis. Ce point devra être signalé à M. GANGATE par un courrier.
  - La charge de travail de Madame Mylène CILLON et de Monsieur Jacques LOPEZ devra être revue et aménagée, sur demande de la médecine du travail, à la suite des incidents médicaux par lesquels ils ont été touchés. Le Président les rencontrera.
- **Pôle Espoirs Fédéral Océan Indien** : La structure officiellement renommée et mise en place au mois d'octobre 2019 est co-financée par la F.F.F, la LRF et la Ligue Mahoraise de Football. Un avenant au contrat de travail de Monsieur Claude LOWITZ, Directeur du Pôle, est à prévoir.

#### **IV) Venue de l'équipe du Genbao Football Base**

La Ligue Réunionnaise de Football et notamment M. Claude LOWITZ accueilleront au mois de janvier du 2 au 21 janvier 2020 une délégation de 50 joueurs et dirigeants chinois.

L'équipe du Genbao Football Base accompagnée par Xu Gen Bao, célèbre joueur, entraîneur et dirigeant reconnu en Chine, vient affiner la préparation technique, physique et mentale d'un groupe de jeunes (joueurs nés en 2006, 2007 et 2008).

La ligue apportera son aide aux démarches auprès des organismes.

#### **V) Communication Grand Public**

Radio et Télé Réunion la 1<sup>ère</sup> devraient communiquer sur les actions menées par la Ligue au cours des mi-temps, des retransmissions de matchs en direct. Les journalistes ne promotionnent pas suffisamment les actions entreprises par l'institution.

#### **VI) Organisation Assemblée Générale Elective**

L'Assemblée Générale Elective est fixée au 11 novembre 2020. Toutefois, une première Assemblée Générale Financière sera organisée dans le courant de juillet de la saison 2020.

Une Commission de 3 personnes sera constituée afin d'organiser au mieux ces Assemblées. Des contacts devront être pris avec la FFF, les salles et les différents prestataires liés à l'organisation.

La séance est levée à 20h00.

**La Secrétaire Générale,**

**Laurence GRIS**

**Le Président,**

**Yves ETHEVE**